

DGA ATTRACTIVITE, DIRECTION HABITAT ET INNOVATION URBAINE SERVICE HABITAT PUBLIC ET ADAPTE

Annexe 8.4

BAREMES LOCAUX DE MAJORATION DES LOYERS

en vigueur pour les dossiers déposés en 2024

Marges d'ajustement sur les loyers au m² ENSEMBLE PLAFONNE A 15 %		
1 -	CRITERES DE LOCALISATION	
1.1	Opérations réalisées en zone alpha La zone alpha correspond aux zones à loyers élevés et modérés définies pa l'ADEUS	ar
1.0	⇒ 5 %	
1.2	Opérations réalisées en zone béta La zone béta correspond aux zones à loyers faibles définies par l'ADEUS	
2 -	PRESTATIONS TECHNIQUES	
	Pour les dossiers dont le permis est déposé avant le 1 er Janvier 2022 :	
2.1	OPERATIONS BENEFICIANT D'UNE CERTIFICATION (agréé par le COFRAC) ⇒ 7 %	
2.2	OPERATIONS BENEFICIANT d'UN LABEL (E+ C-) BBC effinergie, BEPOS effinergie 2017, BEPOS + effinergie 2017) ⇒ 9 %	<u>S</u>
	Pour les dossiers dont le permis est déposé après le 1 er janvier 2022 et donc soumis à la RE2020 ;	c
2.1	OPERATIONS BENEFICIANT D'UNE CERTIFICATION (agréé par le COFRAC) ⇒ 7 %	6
2.2	OPERATIONS BENEFICIANT D'UN LABEL ETAT BATIMENT BIOSOURCE – LABEL HPEE, Effinergie (quand parution) – BEPOS – BBIO (RE2020) -10 % ou atteinte conjointe Cep, nr – 10 % et Cep (RE2020) - 10 %	
	⇒ 9 %	%
2.3	OPERATIONS SANS LABEL OU CERTIFICATION POUR LES LOGEMENTS INDIVIDUELS (SI DEPOT PC AVANT 1ER JANVIER 2022) ET COLLECTIFS	
	<u>Chauffage - utilisation d'énergies renouvelables</u> ⇒ 2 %	%
	Production d'ECS - utilisation d'énergies renouvelables ⇒ 2 %	ó
	<u>Critères d'éco-construction avec ou sans label</u> Au moins deux dans des rubriques différentes : voir liste actualisée établie par l CeA	



DGA ATTRACTIVITE, DIRECTION HABITAT ET INNOVATION URBAINE SERVICE HABITAT PUBLIC ET ADAPTE

2.4	Ascenseur (si non obligatoire) ⇒ 4 %
3 -	PARTICULARITE DE L'OPERATION
3.1	Habitat individuel (dans ce cas, il ne pourra pas être demandé de loyers accessoires au titre des cours et jardins)
3.2	Opération de moins de 12 logements en collectif
3.3	Opération de 13 à 24 logements en collectif ⇒ 5 %